

NOTE D'ORIENTATION SUR LA TENUE DES ACTIVITES D'APPUI PSYCHOSOCIAL DANS LES EAE & AUTRES ESPACES SURS EN CONTEXTE DE COVID-19



Activité d'apprentissage dans un espace ami d'enfants à Kaya, UNICEF, 2020



Table des matières

| | | |
|-------|---|----|
| I. | Contexte de Covid-19..... | 3 |
| 1) | Rappel des notions sur la COVID-19..... | 3 |
| 2) | Mode de transmission..... | 3 |
| 3) | Mode de prévention..... | 3 |
| II. | Espaces amis des enfants (EAE)..... | 4 |
| III. | Bien-fondé des activités de groupe pour le bien-être des enfants..... | 4 |
| IV. | Caractéristiques..... | 4 |
| V. | Objectifs des espaces amis des enfants..... | 5 |
| VI. | Equipement des espaces amis des enfants..... | 5 |
| VII. | Accès à l'Espace amis d'enfants..... | 6 |
| VIII. | Regroupement des enfants pour les activités psychosociales..... | 6 |
| 1) | Les enfants sont regroupés en tranche d'âge :..... | 6 |
| 2) | Consignes de placement des enfants aux ateliers PSS..... | 7 |
| 3) | Disposition des enfants durant les activités..... | 7 |
| IX. | Activités des espaces amis d'enfants..... | 7 |
| 1) | Les activités récréatives..... | 8 |
| 2) | Les activités Educatives..... | 8 |
| 3) | Les activités psychosociales et de résilience..... | 8 |
| X. | Organisation et animation des activités des espaces amis des enfants/ espaces sûrs..... | 9 |
| 1- | L'organisation..... | 9 |
| 2- | Du renforcement des capacités des animateurs..... | 9 |
| 3- | Nombre de séances hebdomadaires par EAE/espace sûr :..... | 9 |
| 4- | Lieux et structures..... | 10 |
| 5- | Le contenu ou déroulement d'un atelier psychosocial..... | 10 |
| 6- | De la collaboration avec les autres secteurs..... | 11 |
| 7- | De l'eau, hygiène et assainissement..... | 11 |
| 8- | Règle des ateliers..... | 11 |
| 9- | Autres éléments..... | 13 |
| 10- | Annexe..... | 13 |



I. Contexte de Covid-19

Les premiers cas confirmés de la Covid-19 ont été enregistrés au Burkina Faso le 9 mars 2020. La rapidité et l'expansion de la maladie ont contraint les autorités à prendre des mesures pour contenir et gérer efficacement cette crise sanitaire. Parmi ces mesures, il y a eu non seulement la fermeture de toutes les structures scolaires, du préscolaire jusqu'à l'université mais également des espaces dédiés à la protection des enfants déjà affectés par la crise humanitaire que traverse le pays.

Pendant la période d'application stricte des mesures barrières, des stratégies d'adaptation telle que l'approche mobile ont été développées par certains acteurs humanitaires en vue de poursuivre la réponse au profit des milliers d'enfants notamment dans les régions prioritaires. Cette approche qui a été implémentée au profit des enfants qui fréquentaient les espaces amis des enfants (EAE) et autres espaces similaires, en dépit de ses avantages mérite d'être encadrée afin d'assurer une protection optimale aux enfants. Avec la réouverture de ces lieux d'apprentissage et de protection, il est plus que nécessaire d'établir la présente note d'orientation sur la façon de fournir les services aux enfants à la fois affectés par le conflit armé et la pandémie à coronavirus au sein des EAE et autres espaces sûrs.

1) Rappel des notions sur la COVID-19

La Covid-19 est une maladie provoquée par une nouvelle souche de coronavirus. D'abord appelée « nouveau coronavirus 2019 » ou « nCoV-2019 », la maladie a été rebaptisée « maladie à coronavirus 2019 » (Covid-19) – « CO » pour corona, « VI » pour virus et « D » pour maladie en anglais. Le virus de la Covid-19 est un nouveau virus de la même famille que d'autres virus tels que le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et certains types de rhumes courants.

Ses symptômes peuvent inclure de la fièvre, de la toux et un essoufflement. Dans les cas les plus graves, l'infection peut provoquer une pneumonie ou des difficultés respiratoires. La maladie est également mortelle. Ces symptômes sont comparables à ceux de la grippe (influenza) ou d'un rhume, des maladies beaucoup plus courantes que la Covid-19, d'où la nécessité de procéder à des examens afin de confirmer qu'une personne est bien atteinte de la Covid-19¹.

2) Mode de transmission

Le virus se transmet par contact direct avec les gouttelettes respiratoires produites par une personne infectée (lorsqu'elle tousse ou éternue). Il est aussi possible d'être infecté en touchant des surfaces contaminées par le virus ou en se touchant le visage (par exemple, les yeux, le nez ou la bouche). Le virus de la COVID-19 peut survivre sur les surfaces pendant plusieurs heures, mais de simples désinfectants peuvent le tuer².

3) Mode de prévention

Pour empêcher la propagation de la COVID-19, les consignes suivantes ont été vulgarisées :

- Rester chez soi quand on est malade
- Respecter la distanciation sociale
- Se couvrir la bouche et le nez avec un masque
- Se couvrir la bouche et le nez avec le pli du coude ou un mouchoir à usage unique en cas de toux ou d'éternuement, puis de jeter immédiatement le mouchoir usagé dans une poubelle ;

¹ https://drive.google.com/file/d/1VEAeu3lDaYe_EB8d2awCOe2oMurYy44c/view?usp=sharing

² Idem



- Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ;
- Nettoyer fréquemment les surfaces et les objets que l'on touche avec de l'alcool ou un détergent pouvant éliminer les germes³.

NB. En cas de symptômes, contacter le CORUS au numéro vert 3535

II. Espaces amis des enfants (EAE)

Les EAE sont des Espaces sécurisés où les communautés (et acteurs humanitaires) créent des environnements propices dans lesquels les enfants peuvent participer à des jeux et des activités récréatifs structurés et gratuits, des loisirs et aussi des activités d'apprentissage.

Il s'agit en outre d'une structure communautaire sécurisante, aménagée de façon conviviale par la communauté ou un prestataire de service pour offrir des activités à la fois ludiques, récréatives, éducatives, psychologiques et psychosociales en faveur des enfants affectés par une situation de crise humanitaire (conflit armé, épidémie, catastrophe naturelle, etc.) selon un programme défini par tranche d'âges ou un besoin particulier des enfants.

Dans certains contextes, les activités des espaces amis des enfants sont organisées par la communauté et animées par des volontaires communautaires issus de la communauté et choisis par elle avec l'accompagnement technique d'acteurs de la protection de l'enfant. Dans la plupart de cas, elles sont organisées et animées par des professionnels de la prise en charge et de l'animation des activités de groupe disposant des capacités à le faire pour accompagner et encadrer l'accès des enfants à des environnements sécurisés et améliorer leur bien-être psychosocial⁴. Ils sont généralement assistés par des volontaires issus des communautés bénéficiaires pour améliorer l'acceptation.

III. Bien-fondé des activités de groupe pour le bien-être des enfants

Les enfants bénéficient d'un soutien grâce à l'accès à des activités de groupe planifiées qui (a) favorisent la protection, le bien-être et l'apprentissage et (b) sont mises en œuvre selon des approches sûres, inclusives, adaptées au contexte et à l'âge des enfants.

L'engagement régulier et constant des enfants dans des activités de groupe peut avoir un impact positif sur leur bien-être, améliorer leur résilience et réduire leur stress. Les activités de groupe permettent aux enfants de se réunir dans un environnement sûr et stimulant pour être en sécurité, apprendre, s'exprimer, jouer et partager avec leurs pairs, établir des liens et se sentir soutenus. Ces activités peuvent également promouvoir la protection en (a) identifiant les enfants à besoins spécifiques, vulnérables ou victimes de maltraitance, de négligence, d'exploitation ou de violence et en (b) facilitant des soins alternatifs et des référencement appropriés. Les activités de groupe peuvent donner un sentiment de normalité⁵.

IV. Caractéristiques

Parfois, les activités de groupe se déroulent dans un espace ami des enfants fixe ou mobile. Dans l'un ou l'autre cas, l'objectif poursuivi reste le même, notamment la création ou construction d'un bien-être

³ Idem

⁴ Standards minimums pour la protection de l'enfance dans le contexte d'urgence, P.346

⁵ Idem, P.195



socioaffectif des enfants affectés par la crise afin de les aider à rebondir et à surmonter les conséquences des évènements traumatisants vécus.

- i- EAE fixe : Un EAE est fixe lorsque qu'il a été établi et aménagé de manière permanente au sein d'une communauté. Il dispose des infrastructures/aménagements de base minimales pour un encadrement adéquat des enfants. Les activités de soutien mental et psychosocial sont réalisées dans un cadre fixe selon des horaires et des programmes pédagogiques définis de commun accord avec les enfants et les parents/ tuteurs. L'identification, l'aménagement et l'animation d'un EAE doivent tenir compte des conditions de sécurité, des habitudes des communautés, d'épanouissement et de développement de chaque enfant.
- ii- EAE mobile : Pour ce type d'EAE, les activités sont animées par une équipe spécifique d'animateurs mobiles formés et équipés qui se déplacent dans des lieux variés et tournants. Les lieux sont identifiés à l'avance sur la base d'une évaluation qu'ils sont sûrs et accessibles à l'équipe et aux enfants de différents sexes, âges, handicaps et autres aspects pertinents de la diversité.
- iii- Autres lieux assimilés : il s'agit des centres d'écoute, de soutien psycho-social, d'assistance qui accueillent également des enfants affectés par la crise.

V. Objectifs des espaces amis des enfants

1. Aider les enfants affectés par une situation de crise à surmonter les chocs, le traumatisme,
2. Apporter de la joie aux enfants,
3. Renforcer leur estime de soi,
4. Renforcer la résilience des enfants affectés par une situation de crise (individuelle, collective) en leur offrant des programmes stimulants, attractifs, adaptés à leur tranche d'âge et culture et contribuant à atténuer les effets des évènements douloureux sur leur vie tout en favorisant leur développement cognitif, social, émotionnel, intellectuel et physique
5. Leur permettre de briser l'isolement en vue de se socialiser,
6. Identifier les enfants à besoin de protection et les référer,
7. Apporter des soins alternatifs aux cas détectés,
8. Permettre aux enfants de développer l'esprit d'équipe et une culture de paix, de tolérance et d'acceptation de leurs pairs
9. Contribuer à la protection des enfants et particulièrement les plus vulnérables : Les EAE jouent un rôle dans la prévention des menaces qui guettent les enfants, et aident également à l'identification et la prise en charge adéquate des enfants à risque ou en situation de vulnérabilité.
10. Promouvoir les droits et devoir des enfants
11. Développer les activités d'information, d'éducation et de communication au profit des enfants (sensibilisation thématique sur la protection des enfants)

VI. Equipement des espaces amis des enfants

- i- Equipement et autres matériels de jeux (Annexe 1 : Liste minimale de matériels ludiques pour EAE et/ou Espaces sûrs).
- ii- Equipement de protection contre la Covid-19 :



- Dispositifs de lavage de main. Le nombre dépend de l'afflux d'enfants dans l'EAE (on peut en avoir un ou plusieurs dans un EAE).
- Savon (en liquide et/ ou en dur)
- Gel et/ou solution hydroalcoolique
- Thermo flash
- Cache-nez pour animateurs
- Affiches, posters et boîte à image sur les signes barrières et droits de l'enfant
- Poubelles

VII. Accès à l'Espace amis d'enfants

L'espace ami des enfants est un cadre d'éducation et de protection ouvert et accessible à tout enfant, notamment :

- 1- Les enfants déplacés,
- 2- Les enfants réfugiés,
- 3- Les enfants de la communauté hôte,
- 4- Les enfants à besoins spécifiques (enfants porteurs de handicap, survivants de VBG, ENAES, etc.)
- 5- Tout enfant de la communauté peu importe son statut
- 6- Les enfants âgés de 5 à 17 ans. Par moment l'EAE reçoit aussi les enfants plus jeunes de moins de 5 ans qui viennent avec leurs aînés ou leurs mamans.

A l'entrée de l'Espace amis des enfants :

- 1- Les enfants se lavent les mains au moment de l'entrée à l'EAE.
- 2- L'animateur vérifie leur température au moyen d'un thermo flash
- 3- L'animateur les assiste et les oriente selon la tranche d'âge

A la sortie ou au départ de l'EAE

- 1- Vérifier la température des enfants
- 2- Les enfants se lavent les mains

VIII. Regroupement des enfants pour les activités psychosociales

1) Les enfants sont regroupés en tranche d'âge :

- Groupe 1 : Les enfants de moins de 5 ans (pour prendre en compte les plus jeunes)
- Groupe 2 : 6 à 12 ans. C'est la tranche d'âge la plus importante, il faut toujours la subdiviser en deux ou plusieurs sous-groupes tout en tenant compte des consignes ci-dessous (voir point X)
- Groupe 3 : 12 à 17 ans. Le groupe des adolescents

Le groupe animé dans un espace ami des enfants peut être appelé atelier psychosocial (atelier PSS). Il est possible d'organiser et d'animer plusieurs ateliers PSS en même temps dans un EAE, il suffit d'avoir plus d'animateurs pour le faire et l'espace nécessaire. C'est une des stratégies pour assurer la distanciation sociale au sein de l'EAE et autres espaces sûrs en cette période de Covid-19.



NB. Le groupe des adolescents est souvent intéressé par des activités différentes de celles des plus jeunes, notamment des débats sur la santé de la reproduction, causerie et/ou de jeux à longue portée (ex. match de football, volleyball, Tennis, courses, etc.). Ce genre de jeux nécessite des espaces plus dégagés comme des terrains dédiés (terrain de football, terrain de tennis, etc.)

2) Consignes de placement des enfants aux ateliers PSS

- Chaque groupe d'enfants est animé/encadré par au moins 2 animateurs⁶. Ils peuvent être plus de 2, mais pas moins.
- Pour mieux respecter la distanciation physique, les ateliers PSS sont constitués d'un maximum de 20 enfants,
- Les animateurs tiennent au respect de la distance sociale de 1m entre chaque enfant.
- Les enfants se déchaussent et sont installés sur des nattes (ou bâches) préalablement déroulées par les animateurs

3) Disposition des enfants durant les activités

Pendant les activités, il est conseillé de disposer les enfants en forme de « cercle », en forme de « U » ou en forme de « carré », de sorte que les enfants puissent se regarder et communiquer facilement.

NB : *Respecter la distance de sécurité d'au moins 1m entre les enfants pour diminuer le risque de contact.*

IX. Activités des espaces amis d'enfants

Les Gestionnaires des Espaces Amis d'Enfants, les animateurs et volontaires communautaires animateurs doivent régulièrement identifier les obstacles à l'accès aux Espaces Amis d'Enfants. Ils doivent prendre des mesures pour s'assurer que l'accès aux services psychosociaux, aux activités récréatives, éducatives et de protection fournis au sein des espaces amis d'enfants est garanti à tous les enfants sans discrimination proportionnellement à leurs besoins. Le contexte particulier du Covid-19 peut facilement se prêter à la stigmatisation et discrimination des enfants des familles affectées.

Il est également essentiel d'identifier et de surmonter les obstacles qui empêchent les enfants vulnérables d'accéder aux services des EAE en informant les enfants des services disponibles et leurs localisations. Lorsque des actes de discrimination ou d'exclusion aux EAE ont été identifiés, les encadreurs des EAE doivent rapidement adapter leurs interventions pour répondre efficacement aux besoins des enfants. Ceci peut exiger des innovations et la créativité pour atteindre les enfants exclus, y compris les personnes handicapées et ceux des familles affectées par le Covid-19.

Les animateurs, les volontaires communautaires et autre personnel en charge de l'EAE seront renforcés en capacités sur des thèmes divers, notamment la protection de l'enfant, les notions d'appui psychosocial, le PSEA, la gestion des EAE, etc.

Trois catégories d'activités peuvent se dérouler dans les ateliers psychosociaux au sein des EAE et assimilés :

- Les activités ludiques, récréatives, sportives, etc.

⁶ Idem, P.200



- Les activités éducatives/apprentissage pour les enfants et leurs parents (par exemple le parenting)/
- Les activités de santé de la reproduction et d'hygiène
- Les activités psychosociales et de résilience

1) Les activités récréatives

Il y a plusieurs types de Jeux, loisirs, activités culturelles, artistiques, sportives :

On peut classer les jeux de loisirs selon les groupes suivants :

- (i) Les activités créatives (dessin, peinture, coloriage, collage, fabrication d'objets en terre séchée, construction de mobile ...). Ces jeux développent l'expression des sentiments, la capacité à reconnaître les formes, volumes, lettres et chiffres, etc.
- (ii) Les activités d'expression (chant, danse, mime, mini théâtre ...). Ces activités développent le sens de la communication, l'expression des sentiments, la gestion des peurs et des frustrations. Ce sont par ailleurs d'excellents moyens pour transmettre des messages relatifs à l'hygiène, la santé et de faire la promotion des droits de l'enfant.
- (iii) Les activités sportives : Education physique, match de foot, volley, handball ou basketball, etc.
- (iv) Les activités de loisirs : clubs de dessin, chant, droits des enfants, excursion, journées portes ouvertes.

2) Les activités Educatives

Ce sont des activités d'information éducation et de communication pour informer les enfants et les amener à adopter des comportements responsables et protecteurs. Elles se font à travers des causeries éducatives, des contes, sensibilisation, etc.

Les thèmes éducatifs peuvent porter sur la prévention contre la COVID-19, l'importance de la scolarisation, l'hygiène, la santé de la reproduction, le VIH/SIDA, les droits de l'enfant, la politesse, la culture de la paix, la protection de l'environnement, la nutrition, la prévention des violences et abus sexuels, etc.

Il est peut-être organisé des séances d'éducation parentale au profit des parents d'enfants de 0 à 8 ans sur des thèmes bien précis.

3) Les activités psychosociales et de résilience

Elles consistent à offrir un soutien adapté aux enfants victimes et à risque de Violences, d'Exploitation, d'Abus et de Négligence. Ces activités s'adressent à tous à travers le renforcement des compétences, aptitudes et connaissance des enfants. Cela permet de renforcer leurs capacités d'autoprotection et de résilience.

1. Identification et prise en charge des enfants à besoin spécifiques
2. Identification des enfants tristes, renfermés sur eux-mêmes, enfants présentant des apparences et attitudes différentes des autres enfants, enfants à besoins spécifiques, etc.
3. Ecoute active : elle se fait en isolement, pas au vu des autres enfants. L'idéal serait que l'espace puisse disposer d'un cadre privé pour les écoutes. Mais dans le cas où ce cadre n'existe pas, l'animateur devrait pouvoir identifier un endroit de confiance pour l'écoute de l'enfant de l'enfant.
4. Accompagnement spécifique des enfants dans le besoin



5. Référencement au travailleur social ou aux autres services disponibles suivant un circuit commun

X. Organisation et animation des activités des espaces amis des enfants/ espaces sûrs

1- L'organisation

Les activités des EAE sont organisées :

- Selon un programme (jours, horaires par tranche d'âge) établi de préférence en concertation avec les enfants et les parents
- Par tranche d'âge avec un ratio pour chaque tranche d'âge
- Par atelier PSS constitué de tout au plus 20 enfants pour respecter la distanciation physique
- Par une équipe de deux animateurs qui travaille selon l'horaire établi, soit une moyenne de trois séances par semaine /groupe de 20 enfants.

Pour ne pas trop fatiguer les enfants, il est conseillé d'organiser les ateliers avec au maximum deux activités ; soit deux activités récréatives ou une activité récréative et une éducative de 30 mn à 1heure maximum chacune, selon les tranches d'âges et par atelier. La durée maximale d'un atelier PSS peut être comprise entre 30 min à 1H30 et cela selon les tranches d'âges (voir tableau ci-dessous à titre indicatif).

| Tranches d'âges | Nombre maximum d'enfants par atelier | Durée minimale d'un atelier | Nombre d'animateur | Nombre de séances par semaine et par groupe |
|-----------------|--------------------------------------|-----------------------------|--------------------|---|
| 2 à 5 ans | 20 | 30 min-45 min | 2 | 3 |
| 6 à 9 ans | 20 | 30 min- 45 min | 2 | 3 |
| 10 à 13 ans | 20 | 45 min-1H00 | 2 | 3 |
| 14 à 17 ans | 20 | 45 min-1H30 min | 2 | 3 |

2- Du renforcement des capacités des animateurs

Pour les préparer à assurer un meilleur encadrement des enfants dans l'EAE, les animateurs seront renforcés en capacité sur des notions de protection de l'enfant, le soutien psychosocial, les techniques pédagogiques d'animation des EAED, etc.

3- Nombre de séances hebdomadaires par EAE/espace sûr :

Selon le jour de travail, chaque équipe de deux animateurs animera entre deux à trois séances par semaine de sorte à couvrir les différentes tranches d'âge par jour de service. Ce qui revient pour les trois jours de la semaine à animer au moins 9 séances par équipe ou au plus 12.

NB. Il est aussi possible d'animer les différentes tranches d'âges selon différents jours. Ceci est à décider par l'organisation qui gère la structure.

| Equipe | Nombre minimum de séance /jour | Nombre de jour par semaine | Nombre minimum de séance par semaine |
|--------|--------------------------------|----------------------------|--------------------------------------|
| A | 3 | 3 | 9 ou plus |
| B | 3 | 3 | 9 ou plus |
| C | 3 | 3 | 9 ou plus |



4- Lieux et structures

- (i) Les espaces amis d'enfants/ espaces sûrs où se déroulent les ateliers PSS peuvent être aménagés dans tout lieu sûr identifié de commun accord avec la communauté et qui n'expose pas les enfants à un quelconque danger
- (ii) Les deux critères fondamentaux pour la sélection des sites sont : la sécurité et l'accessibilité auxquels on peut ajouter un troisième relatif à la « structure ». L'espace sûr doit être accessible aux enfants, il doit se situer dans une agglomération, pas très éloigné de la population.
- Sécurité : Le site doit être débarrassé de débris et autres débris dangereux tel que les engins non explosés, les objets corrosifs, loin du passage de véhicule, visible par tous. Veiller à ce qu'il soit à l'abri des inondations et du soleil ou dans un endroit confiné, etc. En un mot, le sol ne doit pas être accidenté. Aussi, on doit veiller au respect des mesures barrières contre le Covid-19.
 - Accessibilité : Le site doit être accessible à tous les enfants, proche des habitations ou services existants (points d'eau, école, services de santé, latrines à proximité, etc.)
 - Structures : Les structures peuvent être construites avec du matériel local en dur ou semi dur. Toutefois, il est conseillé de les construire avec du matériel local et de mobiliser si possible les communautés dans la construction. Ceci en vue de renforcer la participation communautaire, l'appropriation et préparer la stratégie de sortie.

5- Le contenu ou déroulement d'un atelier psychosocial

Chaque atelier commencera obligatoirement avec le lavage des mains suivi de la prise de température à titre d'indication (voir point V ci-haut)

Exemple de Chronogramme :

| N° | Activités | Durée estimative | Observation |
|----|--|---|---|
| 1 | Lavage des mains, prise de température, orientation des enfants par groupe d'âge, installation des enfants | 5-10mn | |
| 2 | Ouverture (vérification de la présence des enfants, chant, danse ou récitation) Présentation du programme de l'atelier | 5 à 10 mn | |
| 3 | Présentation du nom de l'activité, ses objectifs, les consignes suivis de l'exhibition par les enfants. Pour certains exercices l'animateur pourra simuler pour guider les enfants | 30mn à 40mn pour les tranches de moins de 5 ans 40mn à 60mn pour les 6 ans et plus | Avant que les enfants n'exécutent, l'animateur doit faire la démonstration. |



| | | | |
|---|---|------|--|
| 4 | Clôture (évaluation demandez aux enfants de donner leur feed-back : comment ils se sont sentis, qu'est-ce qu'ils ont aimé ce qu'ils ont retenu et quelles activités ils proposent pour la prochaine séance), les remercier et demander à deux ou trois volontaires de donner une chanson avant de se séparer. | 10mn | |
| 5 | Lavage des mains, prise de température et rangement du matériel | | |

6- De la collaboration avec les autres secteurs

L'impact du Covid-19 étant multisectoriel, il exige une réponse multidimensionnelle qui mette l'accent sur la collaboration avec les autres secteurs, notamment le WASH, la Santé et l'Education. Les questions soulevées dans le fonctionnement des Espaces Amis d'Enfants doivent être remontées par la structure auprès des clusters spécifiques pour assurer une meilleure coordination et suivi des interventions, notamment avec le secteur de la WASH et avec l'ONEA, ou un suivi et un appui avec les professionnels de l'hygiène et de la santé est nécessaire, pour protéger au mieux les enfants. Des activités conjointes de sensibilisation auprès des enfants sont encouragées.

7- De l'eau, hygiène et assainissement

- L'organisation en charge de la gestion de l'EAE doit se rassurer de la disponibilité de l'eau de boisson pour les enfants. Le mieux serait de disposer d'un point d'eau ou alors assurer une réserve de l'eau de boisson dans des bidons. Des gobelets sont également prévus pour boire de l'eau (voir annexe : liste des matériels l'EAE).
- Les toilettes séparées pour filles et garçons sont également aménagées au sein de l'EAE
- Des matériels d'assainissement est prévus, notamment ; des bèches, balaie, etc. (voir annexe : liste des matériels de l'EAE)

8- Règle des ateliers

- (i) Règles pour prévenir l'abus et l'exploitation des enfants

| Animateurs | Enfants |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Les organisations doivent s'assurer, par la mise en place de mesures préventives spécifiques, que les enfants ne soient pas sujets à l'abus, l'exploitation et la maltraitance des animateurs, encadrants et de leurs pairs. • Mise en place de mécanismes de remontée et de gestion de plaintes adaptées aux différentes tranches d'âge et à la culture | <ul style="list-style-type: none"> • Les enfants, encadreurs, communautés et autres parties prenantes doivent rapporter les vrais cas ou les cas soupçonnés d'abus ou exploitation sur un de leur camarade enfant. |



NB. Les organisations de mise en œuvre devront préalablement former/sensibiliser les enfants, animateurs et les communautés sur ce qu'est l'abus, l'exploitation, la maltraitance y compris l'EAS (exploitation et abus sexuel). Par ailleurs, il est conseillé d'assurer la mise en place d'un mécanisme de remontée et de gestion de plaintes adaptées aux différentes tranches d'âge et à la culture.

- (ii) Règles pour assurer un bon comportement dans l'espace amis des enfants (élaborées avec l'implication des enfants).

| Animateurs | Enfants |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Les Animateurs doivent avoir un bon comportement et être un bon exemple pour les enfants. • Les animateurs doivent s'habiller de manière descente • Les Animateurs doivent écouter et respecter tout le monde. • Les Animateurs ne doivent pas utiliser de mots grossiers ou vexer les enfants, les injurier. • Les Animateurs doivent expliquer les règles à tous les enfants. • Les animateurs doivent éviter de s'isoler avec un enfant, sauf pour les cas nécessitant une écoute active. • Les animateurs ne doivent pas fumer de la cigarette ou consommer toute autre excitant dans l'EAE ou au cours des ateliers | <ul style="list-style-type: none"> • Les enfants sont appelés à se respecter entre eux • Les enfants doivent éviter les bagarres ; • Les enfants ne doivent pas crier sur leurs amis. • Les enfants doivent suivre les règles des ateliers. • Les enfants doivent faire preuve de politesse envers les animateurs, • Les enfants ne doivent pas amener des objets dangereux aux ateliers (Couteau, lame, allumette, aiguille, etc.). Une vérification est faite à l'entrée de l'EAE/espace sûr. |

- (iii) Règles pour assurer l'hygiène et la bonne santé dans l'EAE

| Animateurs | Enfants |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Les animateurs ne doivent pas jeter des immondices, cracher, etc. dans l'espace réservé. • Si un enfant est malade, l'Animateur peut l'accompagner vers la structure de santé la plus proche et assurer que le parent/tuteur de l'enfant est informé. • Les animateurs devraient avoir à leur disposition le numéro vert de l'équipe d'urgence Covid pour signaler tout cas suspect. | <ul style="list-style-type: none"> • Les enfants doivent laver leurs mains lorsqu'ils arrivent aux ateliers et quand ils quittent. • Les enfants ne doivent pas jeter des immondices ou cracher dans l'espace réservé • Les enfants ne doivent pas jeter les déchets partout – les déchets doivent être mis dans les poubelles installées au sein de l'espace. |



9- Autres éléments

- Les nouveaux enfants sont listés dans le registre de l'EAE. Les plus anciens ont déjà été enregistrés ; point n'est besoin de les enregistrer à nouveau, ceci pour éviter le double comptage.
- Le rapport de présence des participants est rempli après chaque séance d'animation, et inclut les nouveaux participants par tranche d'âge et les noms des animateurs qui ont facilité la séance/l'atelier
- La liste de présence des animateurs est remplie chaque semaine, et correspond aux documentations des séances.
- Dans la mesure du possible, une collation (ex. biscuits, jus, etc.) peut être donner aux enfants à la fin des séances PSS.
- Les matériels et équipements de l'EAE/espace sûr sont bien gérés, nettoyés quotidiennement, et stockés dans un endroit sécurisé à la fin de chaque séance.
- L'EAE doit être délimité (corde ou pneu ou construit) pour empêcher les traversées avec des engins roulants
- Le matériel roulant (velots des enfants, motos des animateurs et superviseurs) est garé dans un coin à l'extérieur de l'EAE, mais pas à l'intérieur.
- Il est possible d'organiser des visites de suivi des EAE
- Dans la mesure du possible, l'organisation de mise en œuvre devrait disposer d'un psychologue qui assure l'appui technique des animateurs

10- Annexes

Annexe 1: Boite à outils pour EAE

- [Activities for children - Dropbox](#)
- [SHLS Toolkit | Providing child protection and education practitioners with all of the content needed to initiate an SHLS program \(rescue.org\)](#)
- [The Toolkit for Child Friendly Spaces in Humanitarian Settings | Resource Centre \(savethechildren.net\)](#)
- [Tdh Psychosocial Skills and Activities - Dropbox](#)
- [Adapted Youth Sports - Dropbox](#)
- [PSS Philippines Manual - Dropbox](#)
- [Play for Peace Manual for EC South Sudan.pdf \(dropbox.com\)](#)
- [UNICEF Ideas Bank for CFS PSS Activities.pdf \(dropbox.com\)](#)
- <https://adolescentkit.org/guides-tools-for-facilitators/>

Annexe 2 : Liste de matériels minimums pour EAE



CPAoR_Liste
matériels minimums_